

Direction des Solidarités
Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

2023 DSOL 68 : Subventions d'investissement (967 921€) et de fonctionnement (12 500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Acteurs majeurs du dispositif parisien de veille sociale, les associations œuvrant dans le champ de la solidarité et le CASVP assurent les premiers niveaux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue ou en hébergement précaire, hôtels, CHU.... Ils contribuent à offrir, de manière inconditionnelle, des prestations sanitaires et sociales aux personnes en situation de précarité en réponse, à leurs besoins fondamentaux. À ce titre, ils s'inscrivent dans l'objectif global porté par le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

Dans un contexte où la vulnérabilité et les risques d'exclusion d'une partie de la population ne se démentent pas, la Ville de Paris entend poursuivre ses efforts pour soutenir les structures qui accueillent et accompagnent ces personnes, notamment par le financement de travaux ou d'équipements. De plus, les Parisiens votent régulièrement dans le cadre du budget participatif parisien des projets relatifs à l'équipement de structures solidaires dans les arrondissements.

C'est pourquoi, compte tenu de l'intérêt que présentent leurs actions, il est proposé d'attribuer 4 subventions d'investissement aux structures suivantes, CAMRES, DEPAUL FRANCE et le CASVP, pour leur permettre de réaliser des travaux ou équipements destinés à améliorer l'accueil des plus précaires :

- **Le Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES)**, créé en 1992, gère un accueil de jour situé dans le 10^{ème} arrondissement, destiné au public en situation de grande précarité.
Il est proposé d'accorder une subvention en investissement de 19 914€, dont 8 500 € au titre du budget participatif 2022, pour des travaux de rénovation de la cuisine, et 11 414€ pour l'équipement de la cuisine.
- **Association DEPAUL** : L'association Depaul France, fondée en juin 2013, gère l'accueil de jour « Périchaux », centre d'hygiène et de santé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.
Il est proposé d'accorder, au titre du budget participatif 2021, une subvention en investissement de 90 000 €, pour l'acquisition et l'aménagement d'un Mobildouche destiné aux personnes précaires du 10^{ème} arrondissement.

- **CASVP** : le CASVP mène plusieurs activités à destination des personnes en grande précarité ou sans abri. Il assure ainsi la gestion de plusieurs dispositifs : centres d'hébergement (CHU et CHR), Permanences Sociales d'Accueil (PSA), Espaces Solidarité Insertion (ESI), restaurants solidaires, Plan d'Urgence Hivernale (PUH). C'est dans ce cadre que le CASVP sollicite une subvention d'investissement.

Il est proposé d'accorder une subvention en investissement de 489 € pour l'achat de cages permettant l'accueil de personnes précaires accompagnées d'animaux sur l'ESI René Coty (14^{ème} arrondissement).

- **Le soutien en investissement à 3 associations souhaitant ouvrir des bagageries :**

Le Pacte 2 de lutte contre l'exclusion prévoit la création de nouvelles bagageries sur le territoire parisien, dont certains projets ont été lauréats du budget participatif. Il est proposé d'accorder trois subventions d'investissement pour le financement de travaux, en vue de permettre l'ouverture de bagageries dans les 6^e, 17^e et 18^e arrondissements.

Association la pause du 6 :

L'association « La Pause du 6^{ème} » a été créée en 2021 avec pour objet spécifique d'ouvrir et de gérer dans le 6^{ème} arrondissement une bagagerie à destination des publics précaires. Suite à un partenariat avec CARITAS, celle-ci a acheté un local afin de le louer à l'association pour qu'elle y installe son projet. Des aménagements sont nécessaires pour que le local accueille la bagagerie et pour une mise aux normes ERP. L'ouverture est prévue pour le 1^{er} semestre 2024.

Il est proposé d'accorder, au titre de 2023, une subvention en investissement de 192 200 €.

Association bagagerie 17

L'association Chrétienne des Batignolles loue un local dans le 17^{ème} arrondissement afin d'y installer son projet de bagagerie, soutenu par les Parisiens lors du BPP 2021. Ce dispositif de stockage de bagages pour les personnes en situation de grande précarité nécessite des aménagements et travaux pour une ouverture possible au 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé d'accorder, au titre des crédits du budget participatif 2021, une subvention en investissement de 200 000 €.

Association bagagerie 18

L'Ordre de Malte France va louer un vaste local délaissé par ADOMA (bailleur) afin d'y installer un dispositif associant bagagerie et accès aux soins. Ce projet a obtenu le vote des Parisiens dans le cadre du BPP 2022 et un certain nombre d'aménagement et travaux sont nécessaires pour une mise aux normes ERP et l'installation de la bagagerie. La Ville de Paris apportant une aide au fonctionnement via le financement des loyers, l'association va percevoir une subvention pour son installation au 1^{er} septembre 2023 (4 mois de loyers). L'ouverture est prévue pour le 1^{er} semestre 2024.

Il est proposé d'accorder, au titre du budget participatif 2022, une subvention en investissement de 260 000 € ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 12 500 €.

- **Emmaüs Solidarité**

Cette association est composée de différents services et établissements : communautés de vie, centres d'hébergement (urgence et insertion), accueils de jour, hôtels sociaux, service international. Elle gère plus de 93 services ou activités, à Paris, en région parisienne. Elle accueille, héberge et accompagne vers l'insertion chaque jour 4 000 personnes et familles en grande difficulté sociale. Emmaüs souhaite ouvrir une Halte de nuit de 20 places pour femmes en situation de rue au sein de la mairie du 20^e, ce qui nécessite des travaux d'aménagement. Il est proposé d'accorder, au titre de 2023, une subvention en investissement de 195 000 €.

- **Fondation de l'Armée du Salut**

La Fondation Armée du Salut a ouvert au sein de la « Cité du Refuge » un lieu d'accueil pour femmes sans abris ouvert 24h/24h et 7j/7j. Cet accueil, « la Cité des Dames » fonctionne sur le modèle des haltes de nuit entre 20h et 8h du matin et comme un accueil de jour en journée. La Fondation sollicite une subvention pour renouveler une partie de son mobilier afin d'accueillir les femmes qui le souhaitent dans des conditions dignes et apaisées. Il est proposé d'accorder, au titre de 2023, une subvention en investissement de 10 318 €.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer une convention de fonctionnement avec l'Ordre de Malte et une convention d'investissement avec chacun des organismes suivant : CAMRES, Depaul France, le CASVP, l'association Pause du 6^{ème}, L'Ordre de Malte, la Solidarité Chrétienne des Batignolles, Emmaüs Solidarité et la Fondation Armée du Salut.

Ces documents sont présentés en annexe du présent délibéré que Madame la Maire de Paris est autorisée à signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris